



Composition du bureau		
Titulaires		
Christophe HERMENT	Président	4 ans
Olivier MUTTER	Vice président	6 ans
Karine POIRIER	Secrétaire	6 ans
Laurence WOLFF	Trésorière	2 ans
Suppléants		
Aline BAZOGE		2 ans
Jean-Claude GAILLET		6 ans
Karine MALORTIE		4 ans
Nos coordonnées		
CROPP de Champagne Ardenne		
18 rue Jean Jaurès		
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE		
(03 26 21 45 05 - Ê 03 26 21 37 74		
Email : contact@champagne-ardenne.cropp.fr		
Secrétaire : Claudette HAZEBROUCK		
Horaires d'accueil du secrétariat :		
Lundi : 14 h - 17 h 30		
Jeudi : 8 h 30 - 12 h et 14 h - 17 h 30.		
Permanence téléphonique (ou messagerie vocale) du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17h.		
h		
Bulletin tiré en 200 exemplaires		
ISSN : 1961-3288		

Chères consœurs, chers confrères,

Je profite de la parution de ce nouveau bulletin pour vous présenter mes meilleurs vœux pour l'année 2009.

Depuis 2 ans et demi, nous nous sommes attachés à structurer notre CROPP : au niveau fonctionnel d'une part, avec la recherche d'un local, son agencement, son informatisation et l'arrivée d'une secrétaire administrative, et par l'étude des règles juridiques, du code de déontologie et du fonctionnement de la profession d'autre part.

La gestion de vos dossiers administratifs, vous permettant de recevoir votre numéro définitif d'inscription au tableau de l'Ordre, a également engendré un travail long et fastidieux.

Cela étant à présent réalisé, nous souhaitons que l'année 2009 soit basée sur le dialogue et l'information, qui seront diffusés par l'intermédiaire d'un nouveau site Internet créé par le CNOPP, comportant une page spécifique à chaque région.

Nous inviterons, à se présenter au siège du CROPP, les nouveaux diplômés à qui nous remettrons une clé USB regroupant les éléments facilitant leur installation.

Nous proposerons également des rencontres podologues – élus ordinaires.

La première rencontre, organisée le **4 avril** prochain à **Reims**, sera l'occasion d'un échange confraternel, convivial et constructif, où nous vous espérons nombreux. Elle permettra aux membres du CROPP de se présenter, de vous informer sur leur rôle et sur le travail accompli depuis janvier 2007, puis de répondre à vos questions et de prendre note de vos attentes. Le programme de cette journée vous sera prochainement adressé.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous souhaitons une bonne lecture.

Bien confraternellement,

Christophe HERMENT

Compte de résultat du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008

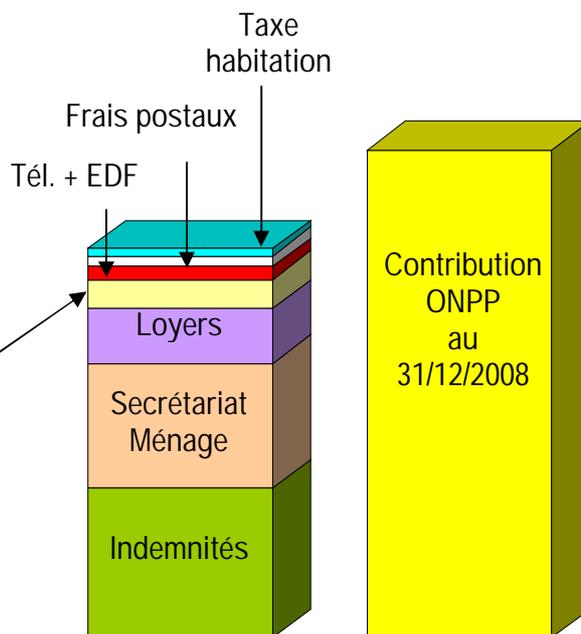
Contribution ONPP

- Contribution + quotités 58 200 €

Dépenses de janvier à décembre 2008

- Indemnités conseillers 17 820 €
(*indemnités, transports, missions*)
- Prestations secrétariat + Ménage 14 950 €
- Loyers et charges 6 550 €
- Fournitures 3 430 €
(*achats, entretien bureau, petit équipt*)
- Téléphone, EDF 1 625 €
- Frais postaux 1 370 €
- Taxe habitation 908 €

Solde bancaire au 31/12/2008 11 200 €
Epargne 23 000 €



Mouvements des effectifs de Champagne-Ardenne

Nouvelles inscriptions depuis le 1^{er} octobre 2008

- LANNEVAL Laure 08000 CHARLEVILLE MEZIERES

Transfert de dossiers vers une autre région

- KINTZLER Emilie 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES ♂ (Rhône-Alpes)

Cessation d'activité au 31 décembre 2008

- LELEU Jeanne 51100 REIMS

Sur l'année 2008, 6 nouveaux podologues se sont installés dans notre région, 3 podologues nous ont quittés pour d'autres régions et 3 podologues ont cessé leur activité.

Votre interlocutrice



Madame Claudette HAZEBROUCK, notre secrétaire administrative, est à votre disposition et à votre écoute dans nos bureaux, tous les lundis après-midi et les jeudis toute la journée.

Les autres jours de la semaine, vos appels téléphoniques sont transférés ou enregistrés sur messagerie. Il est cependant préférable de confirmer vos appels par un courrier.

Mme HAZEBROUCK fait le lien entre les pédicures-podologues et les élus. Toutes vos demandes sont transmises aux membres du CROPP Champagne-Ardenne et étudiées rapidement, afin de vous apporter un service de qualité.

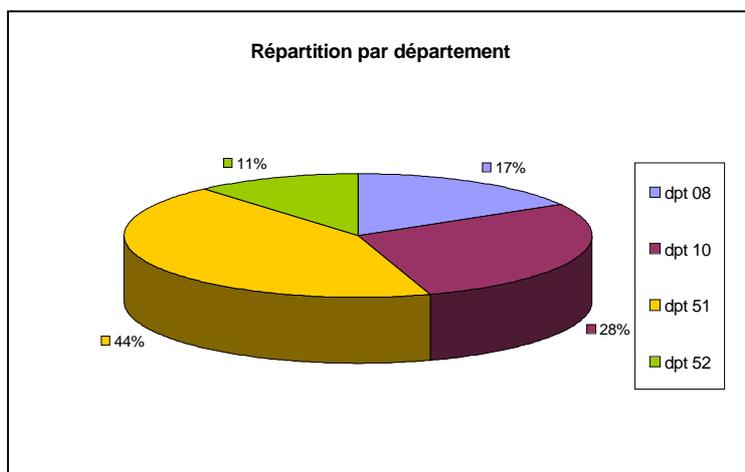
Rappel – acheminement du courrier

Tous les courriers, quel qu'en soit l'objet, doivent être adressés au **CROPP Champagne-Ardenne**, 18 avenue Jean Jaurès – 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE.

Seuls les courriers **concernant la cotisation ordinale** (changement de RIB, prélèvement...) sont à adresser à l'ONPP.

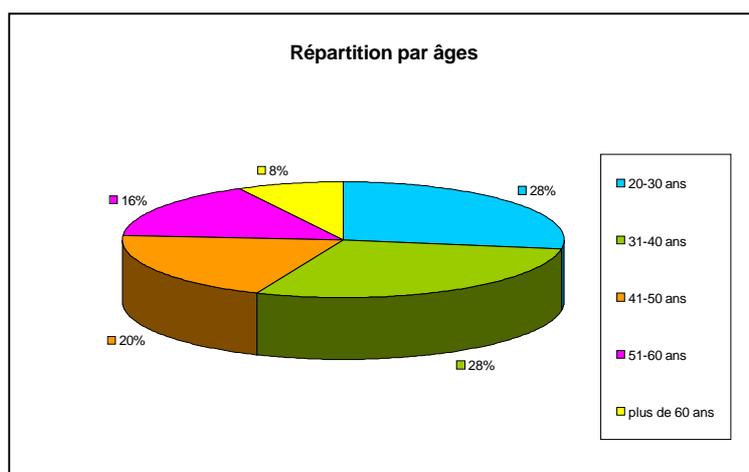
Démographie des pédicures-podologues

Vous trouverez ci-dessous, la répartition des pédicures-podologues de notre région par département, par âge et par sexe.



Les pédicures-podologues de notre région sont, en majorité, implantés sur le département de la Marne.

Pédicurie-podologue : une profession de jeunes !... puisque plus de la moitié des praticiens ont moins de 41 ans.



Nous constatons que cette profession est essentiellement exercée par des femmes.

HAS (Haute Autorité de Santé)

La HAS a été créée par la loi n° 2004-810 du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie. La HAS a été mise en place le 1^{er} janvier 2005. Son organisation et son fonctionnement sont fixés par le décret n° 2004-1139 du 26 octobre 2004.

La HAS est un organisme d'expertise scientifique, consultatif, public et indépendant, chargé :

- d'évaluer l'utilité médicale de l'ensemble des actes, prestations et produits de santé pris en charge par l'assurance maladie,
- de mettre en œuvre la certification des établissements de santé,
- de promouvoir les bonnes pratiques et le bon usage des soins auprès des professionnels de santé et du grand public.

La HAS formule des recommandations et rend des avis indépendants, impartiaux et fait autorité. Ils permettent d'éclairer les pouvoirs publics quant aux décisions de remboursement des produits et services médicaux et de contribuer à améliorer la qualité des pratiques professionnelles et des soins prodigués au patient.

EPP (Evaluation des Pratiques Professionnelles)

L'EPP a pour but l'amélioration continue de la qualité des soins et du service rendu aux patients par les professionnels de santé.

L'évaluation vise à promouvoir la qualité, la sécurité, l'efficacité et l'efficience des soins et de la prévention, et plus généralement la santé publique dans le respect des règles déontologiques.

Il s'agit alors d'apprécier objectivement l'efficacité de telle ou telle stratégie pour permettre un meilleur choix pour le malade. C'est :

- mettre en place les procédures permettant d'en vérifier la bonne réalisation,
- détecter et quantifier les écarts aux recommandations pour les diminuer,
- permettre de transformer et diffuser la production scientifique pour la rendre acceptable par les praticiens.

Commission régionale EPP : Gérard BAILLEUX, Alain CAISSO et Patricia PETERSEN.

Questions-réponses

1. Je souhaite prendre un(e) remplaçant(e) un (ou plusieurs) jour par semaine pour me reposer, ai-je le droit ?

F NON, car conformément à l'article 85 du code de déontologie, un praticien podologue ne peut se faire remplacer que dans le cas où il cesse **momentanément** (4 mois maximum) et **totalemment** son exercice professionnel. C'est un contrat de collaboration qui doit être établi.

2. A quoi correspond mon numéro d'ordre ?

F Les deux premiers chiffres correspondent au numéro INSEE de la Région.

F Les deux suivants correspondent au numéro INSEE du Département.

F Les cinq derniers chiffres sont attribués par l'ONPP et correspondent à votre numéro personnel et définitif, même si vous changez de région.
